

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/I- 16

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE
LOGEMENT SOCIAL**

—
La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé, en ses articles 61 à 65, le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'Etat dans le domaine de **l'aide à la personne**, transférée au 1^{er} janvier 2005, et de **l'aide à la pierre**, déléguée au 1^{er} janvier 2006.

I - L'AIDE A LA PERSONNE : LE FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

A – Le cadre général

Depuis le 1er janvier 2005, **le Conseil Général exerce la compétence** en matière de gestion du fonds solidarité logement (FSL).

Depuis 2007, ce fonds est pour partie délégué sur son territoire à la communauté Montauban trois rivières. Deux principes essentiels ont été retenus pour cette délégation.

1 - nécessité de traitement unique de l'usager sur l'ensemble du territoire départemental,

2 - importance d'un gestionnaire commun afin d'assurer la lisibilité du budget délégué .

Ces deux principes permettent ainsi d'avoir :

- un règlement intérieur unique appliqué sur l'intégralité du territoire départemental,
- un seul gestionnaire : la CAF de Tarn et Garonne.

Depuis le 1er janvier 2007, coexistent donc en Tarn et Garonne deux fonds de solidarité logement :

- un géré par la Communauté de Montauban trois rivières,
- un géré par le Conseil Général.

Lors de la décision modificative n°1, et comme à l'accoutumée, je vous présenterai le bilan détaillé de l'activité globale du FSL et des deux fonds constitués au titre de 2009.

B – Les aides du FSL

1 – Dispositif actuel des aides directes

Les aides directes à la personne sont une des priorités du Conseil Général. Ce sont 3 110 décisions qui ont fait l'objet, en 2009, d'un examen par les commissions FSL (contre 2959 en 2008).

L'aide ayant pour objet de permettre aux familles en difficulté d'**accéder à un logement décent et de s'y maintenir** concerne trois volets :

- **l'accès au logement**, par l'aide au paiement du dépôt de garantie ;
- **le maintien dans le logement**, par le soutien au paiement régulier du loyer, pour le paiement des factures liées aux énergies (eau, électricité, gaz non naturel, téléphone, fioul, bois,) ;
- **l'aide au paiement des factures téléphoniques**, sous forme d'abandons de créances concédés par France Télécom.

J'attire votre attention sur la spécificité du FSL de Tarn-et-Garonne, qui a accordé la priorité, depuis 2006, à **l'attribution de prêts**. Cette option a permis de contribuer au **caractère éducatif** des aides et de **stabiliser** le budget global par le remboursement des prêts accordés. Ils représentent **43,81 %** en 2009 **contre 67,22 %** en 2008.

Cette baisse des prêts par rapport aux secours est la répercussion directe de la crise économique. On constate en effet une augmentation du nombre de familles en situation de surendettement rendant impossible l'octroi de prêts. Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2009, les demandes d'aides financières relatives à toutes les énergies (bois, fioul, gaz non naturel) sont toutes intégrées au FSL.

2 - Aides préventives : l'expérimentation en Tarn-et-Garonne du « pack énergie »

a. Contenu

Dans le cadre du budget primitif 2009, le Conseil Général a **expérimenté** sur les territoires de **Castelsarrasin et Moissac** une action collective sur la maîtrise de l'énergie auprès de personnes ayant bénéficié d'une aide FSL, tant dans le parc privé que dans le parc public.

Cette expérience a consisté en la fourniture d'un pack énergie (2 ampoules basse consommation, un bloc multiprises avec interrupteur, un programmateur, un thermomètre, un pommeau de douche avec fonction Stop et une bombe de mousse expansive pour l'isolation).

Ces packs sont délivrés par les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) au domicile des familles qui se sont inscrites dans un processus d'information et de responsabilisation s'agissant des dépenses d'énergie de leur foyer.

Au titre de 2009, l'évaluation de l'action entreprise est en cours.

b. Pérennisation de l'action

Il est proposé qu'en 2010, **cette expérimentation soit étendue** via les pôles sociaux pour couvrir à terme l'ensemble du département. Les packs énergie seront distribués auprès de **100 familles** (contre 77 en 2009).

Le coût global de cette expérimentation est estimé à **5 000 €**

C - Les actions d'accompagnement social

Depuis qu'il est gestionnaire du FSL, le Conseil Général a maintenu l'aide destinée à **financer les suppléments de dépenses de gestion** des associations, centres communaux d'actions sociales, qui louent ou sous-louent des logements aux personnes en difficulté, assurant ainsi la gestion immobilière pour le compte des propriétaires.

De même, le Conseil Général favorise les actions de **médiation juridique** dans le cadre de la prévention des expulsions.

L'enveloppe consacrée à ces actions, en 2009 s'est élevée à **198 231 €**

Dans le département, les interventions de structures associatives se conjuguent à celles entreprises par les conseillères en économie sociale et familiale qui oeuvrent au sein des équipes des treize pôles sociaux.

Il est proposé que le financement départemental soit **prioritairement affecté** aux actions d'accompagnement social poursuivies par les associations essentiellement orientées **vers le logement temporaire et l'hébergement d'urgence** et qu'elles soient établies à hauteur de **143 658 €** sur la base du tableau en annexe 1.

II - L'AIDE A LA PIERRE

A – Evolution de la compétence du Conseil Général

1 - Cadre jusqu'au 31/12/2009

S'agissant de **l'aide à la pierre**, notre Assemblée, par délibérations successives des 24 mars et 15 novembre 2005, a décidé d'exercer **cette délégation** et a approuvé les conditions de sa mise en œuvre par l'adoption de trois conventions avec l'Etat, signées le 27 janvier 2006 :

- convention de délégation,
- convention avec l'A.N.A.H. pour les logements privés conventionnés,
- convention de mise à disposition des services.

2 - L'extension de la délégation

Depuis le **1er janvier 2010**, la délégation de compétence a été renforcée. Cette extension porte sur **la phase** d'instruction des dossiers **conduite** désormais **par le Conseil Général** autant pour le parc public que pour le parc privé.

L'exercice de cette délégation complète le dispositif que le Conseil Général a mis en place pour aider financièrement le logement social dans le cadre de **ses propres interventions traditionnelles**.

Le champ de ses compétences recouvre désormais :

♦ **la délégation de l'aide à la pierre**, pour laquelle le Conseil Général gère les crédits de l'Etat tant pour le parc public que pour le parc privé,

♦ **les politiques traditionnelles d'accompagnement**, d'initiative départementale, comprenant l'aide au maintien à domicile, l'aide aux communes pour les PALULOS, les aides aux opérateurs H.L.M. (production, réserves foncières, intégration des cités existantes) et l'aide spécifique à Tarn et Garonne Habitat, politiques mises en oeuvre sur les **fonds propres** du Conseil Général.

Le présent rapport a ainsi pour objet :

- de constater au titre de 2009 les conditions de mise en oeuvre de la délégation de l'aide à la pierre ;
- de fixer le cadre financier des actions spécifiques et d'accompagnement ;
- d'établir une première prévision au titre de la programmation 2010.

B - Délégation de l'aide à la pierre (crédits Etat)

Cette délégation concerne tant les **opérations du parc public** que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du **parc privé locatif**.

1 - Les logements sociaux publics

a. Bilan 2009

La convention de délégation définit, sur une durée de six ans (2006–2011), les objectifs quantitatifs prévisionnels en terme de constructions neuves, d'acquisitions et d'améliorations, de réhabilitations, de programmes de location-accession, de maisons-relais, résidences sociales et places d'hébergement d'urgence.

**** Objectifs :***

Au titre de 2009, les objectifs définis par avenant en date du 28 avril 2009 étaient les suivants :

- **la réalisation**, par construction neuve ou acquisition amélioration, de **239 logements locatifs sociaux** dans le cadre du plan de cohésion sociale soit :
 - > 191 logements PLUS (prêt locatif à usage social),
 - > 48 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) ;
- **la réalisation**, par construction neuve de **6 logements PSLA** (prêt social locatif accession).

**** Résultats :***

La situation des opérations engagées au 31 décembre 2009 est la suivante :

- financement de **171 logements, sur les 239 initialement programmés**, pour un montant de subventions de 637 000 € ;

- financement de **6 logements** au titre de la PALULOS communale, pour un montant de subventions de 14 000 € (hors objectif initial);
- la réalisation par construction de **logements** en accompagnement du plan de cohésion sociale soit :
 - > **45 logements PLS** (prêt locatif social) hors objectif initial,
 - > **4 logements PSLA** (prêt social locatif accession).

Ces engagements, pour l'année 2009, à hauteur de **74 % des objectifs**, s'inscrivent dans la moyenne régionale. D'un montant global de 651 000 € (annexe 2), ils ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Habitat en date du 9 février 2010.

b. Prévision de programmation 2010

* *Objectifs* :

Le projet de programmation 2010 a été soumis à la Commission Habitat le 9 février 2010.

Je vous rappelle que cette délégation confère au Conseil Général **la maîtrise de la programmation**. Il convient ainsi d'**approuver la liste des opérations annuelles** de logement social qui pourraient être financées par l'Etat et qui figure en annexe 3 du présent rapport.

Cette liste a toutefois un **caractère prévisionnel** car elle est constituée des seuls projets indiqués par les opérateurs lors de la réunion technique présidée par Monsieur Cambon, le 3 février 2010.

En première analyse, la programmation porte sur 208 logements.

Elle sera arrêtée définitivement par l'Assemblée lors d'une réunion ultérieure et les crédits correspondants, tant en dépenses qu'en recettes, seront inscrits dans ce cadre là. Toutefois, l'adoption de cette programmation prévisionnelle permet d'ores et déjà la prise en compte effective des opérations qu'elle intègre.

c. La procédure

La procédure adoptée pour la gestion de la délégation de l'aide à la pierre (parc public) est celle en vigueur pour le financement des actions d'accompagnement :

- présentation de la programmation prévisionnelle lors du Budget Primitif,
- présentation des dossiers en Commission Permanente au fur et à mesure des réalisations pour information.

Cette procédure impliquera l'existence d'une autorisation de programme 2009 pour la programmation 2009 et d'une autorisation de programme 2010 pour la programmation 2010 (celle-ci pourra être inscrite en décision modificative n°1 après signature des avenants financiers).

En conséquence, je vous propose d'adopter, pour la programmation 2009, les autorisations de programme suivantes :

- PALULOS communaux (article 2041438 sous-fonction 72)..... 14 000 €
- Opérations de construction et d'acquisition amélioration de Tarn-et-Garonne Habitat (article 2041787 sous-fonction 72)..... 252 000 €
- Opérations de construction et d'acquisition amélioration des opérateurs privés (article 204254 sous-fonction 72)..... 385 000 €

2 - Parc privé

a. Bilan 2009

Les objectifs inscrits dans la convention initiale et les réalisations sont les suivants :

	Prévision		Réalisation	
	Propriétaires Occupants	Propriétaires Bailleurs	Propriétaires Occupants	Propriétaires Bailleurs
Logements à loyers maîtrisés	PO non concernés	83	PO non concernés	76
Logements indignes	4	15	4	34
Logements très dégradés	3	6	25	26

Les crédits, jusqu'alors gérés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), étaient de 2 087 696 €, incluant un reliquat 2008 de 105 € et des crédits plan de relance pour les propriétaires occupants réalisant des travaux d'économie d'énergie de 387 801 €. En fin d'année, ils ont été portés à **2 637 801 €** et ont été consommés à hauteur de **2 637 761 €**.

b . Modalités de mise en œuvre de la programmation 2010

Comme pour l'habitat public, la nouvelle organisation de la délégation a pris effet au 1er janvier 2010. Celle-ci a pour conséquence de réorganiser comme suit **la phase d'instruction** prise en charge en totalité par le Conseil Général :

- accueil du public et renseignements téléphoniques
(n° spécial : 05.63.91.82. 45)

- instruction des dossiers de demande de subvention auprès du bureau du logement du Conseil Général (Direction de la Programmation),

- notification des décisions de subvention après examen en **Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)**, présidée par notre collègue José Gonzalez,

La présentation des dossiers sera faite en Commission Permanente après chaque CLAH.

Un rapport de synthèse sera ensuite présenté à l'Assemblée Départementale lors de chaque budget primitif.

Comme pour l'habitat public, l'avenant concernant l'habitat privé est en cours d'élaboration.

Les crédits sont délégués au Conseil Général depuis le 1er janvier 2010. L'enveloppe financière **provisionnelle** s'élève à 1 700 000 €.

B – Les politiques d'accompagnement du Conseil Général

Enumérées en introduction, ces politiques concernent :

1 – L'aide au maintien à domicile

Ce programme pour le maintien à domicile des **propriétaires occupants âgés ou en situation de handicap** est une **aide directe** aux bénéficiaires calculée sur la base de 10 % de l'aide octroyée dans le cadre de l'ANAH .

Ce programme a permis, en 2009, d'accorder **une subvention complémentaire** à **77 bénéficiaires**, l'aide variant en fonction du montant des travaux subventionnés par l'Etat.

Au titre de 2010, je vous propose d'adopter **une autorisation de programme de 35 000 €** avec 15 000 euros de crédits de paiement en 2010 et 20 000 euros en 2011 sur l'article 204 256, fonction 72.

2 – L'aide aux communes pour la création de logements sociaux

Cette aide, de **3 435 €** maximum par unité de logement, s'adresse aux communes de moins de 7 500 habitants qui procèdent à la réhabilitation de leur patrimoine et qui bénéficient de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS).

Au titre de 2009, nous avons engagé pour 44 655 € de crédits dont vous trouverez le détail en annexe 4.

Pour 2010, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **50 000 €** sur l'article 204 1435, fonction 72, avec 50 000 € de crédits de paiement en 2011.

3 - Aide à l'ensemble des opérateurs H.L.M.

a. Le cadre

Depuis 2003, et en application de la délibération du 28 mars 2002 définissant la nouvelle politique départementale en matière de logement social, le Conseil Général intervient sur trois axes distincts :

- **L'aide à la production de logements sociaux** où nous apportons une aide de **3 810 € par logement** sous réserve que les opérateurs H.L.M. justifient de surcoûts grevant particulièrement leurs coûts d'opérations. Au titre de 2009, nous avons engagé 144 780 € au profit des organismes HLM(annexe 5).

- **L'aide à la constitution de réserves foncières**, à hauteur de **20 % du coût d'acquisition**. Les terrains doivent être situés en zone de demande sociale forte et la commune, ou la structure intercommunale concernée, doit être partenaire financier à concurrence de la participation du Conseil Général. Aucun dossier n'a été déposé ces dernières années.

- **L'aide à l'intégration du logement social dans la cité**. Il s'agit, pour le Conseil Général, d'aider financièrement des actions ou des opérations tendant à la revalorisation du cadre de vie et de convivialité dans les cités. Cette aide, au taux de **30 %, plafonnée à 45 735 €**, ne peut en aucun cas être supérieure à celle apportée par la commune siège. Aucun dossier n'a été reçu au titre de 2009.

b. La procédure

La procédure traditionnelle instituée pour l'attribution des financements des actions d'accompagnement est la suivante :

- approbation par l'Assemblée de la programmation annuelle ;
- la commission habitat, après instruction des demandes par les services du Conseil Général, émet un avis sur les dossiers présentés ;
- la Commission Permanente est ensuite appelée à statuer sur les bases des propositions de la commission habitat.

c . Programmation 2010

S'agissant de la programmation 2010, je vous propose d'en reporter l'examen à la DM1 2010 (opérations et enveloppe financière).

4 - Aide spécifique à Tarn et Garonne Habitat

Par délibération du 29 juin 2007, le Conseil Général a approuvé le principe d'une attribution à Tarn et Garonne Habitat d'**une subvention de 4 millions d'euros** sur la période 2007-2013.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'**un plan pluriannuel global** tendant à **prévenir** les difficultés financières de l'établissement. Ce plan a bénéficié de l'intervention de l'Etat (4,6 millions d'euros) et de la caisse de garantie du logement locatif social (2,5 millions d'euros).

La participation du Conseil Général, d'un montant de **4 millions d'euros**, est spécifiquement affectée aux **travaux de réhabilitation ayant un impact direct sur les charges locatives** imputables aux locataires et concourant directement à leur réduction.

Ainsi, a-t-il été décidé, par délibération du 29 juin 2007 susvisée, que le paiement de 4 millions d'euros interviendrait en **sept annuités de 571 428 €** sur la base d'un programme annuel de travaux présenté par l'organisme.

Le programme de travaux 2009 sera présenté après instruction lors de la décision modificative n°1 avec l'autorisation de programme correspondante.

C – La mise en oeuvre des politiques

Je vous invite à délibérer sur l'ensemble des propositions du présent rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

1 - Aide à la personne

- Prend acte des premières indications du bilan 2009 des aides directes attribuées au titre du FSL, ainsi que des aides préventives ;
- Reconduit pour 2010 l'expérimentation du « pack énergie » en Tarn-et-Garonne, et son extension via les pôles sociaux (coût estimé à 5 000 € pour 100 familles environ) ;
- S'agissant des actions d'accompagnement social, affecte prioritairement le financement départemental (143 658 € pour 2010) aux actions poursuivies par les associations essentiellement orientées vers le logement temporaire et l'hébergement d'urgence ;
- Ratifie les crédits suivants :
 - . 246 662 € sur l'article 65561, sous-fonction 58 relatif au fonds solidarité logement ;
 - . 175 954 € sur l'article 6568 sous-fonction 58 ventilé comme suit :
 - 90 198 € d'accompagnement social géré directement par le Conseil Général,
 - 85 756 € d'accompagnement social géré par la communauté de Montauban Trois Rivières ;
 - . 106 000 € sur l'article 622683 sous-fonction 58 relatif aux frais de gestion versés à la caisse d'allocations familiales ;
 - . 163 338 € sur l'article 655611 sous-fonction 58 relatif à la dotation de l'Etat pour le compte de la communauté Montauban Trois Rivières ;
 - . 60 000 € sur l'article 655612 sous-fonction 58 relatif au plan de redressement de Tarn-et-Garonne Habitat ;
 - . 20 000 € sur l'article 655613 sous-fonction 58 relatif aux créances enregistrées par Tarn-et-Garonne Habitat au titre du plan de redressement personnel des familles ;

2 – Aide à la pierre

- Prend acte des bilans 2009 ;

- Prend acte de la mise en œuvre par le Conseil Général des nouvelles modalités de la délégation d'aide à la pierre à compter du 1er janvier 2010 telles que présentées, tant en ce qui concerne le logement public que le logement privé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, en conséquence, les avenants 2010 à intervenir ;
- Décide de retenir pour 2010 le projet de programmation indicative figurant en annexe relatif à la délégation de l'aide à la pierre et d'en différer l'examen lors d'une prochaine réunion ;
- Adopte une autorisation de programme 2010 de 50 000 € au titre de l'aide aux communes pour la création de logements sociaux et de 30 000 € au titre du programme 2009 ;
- Ratifie à cet effet 30 000 € de crédits de paiement sur l'article 2041435, sous-fonction 72, qui correspond aux opérations de PALULOS communales des autorisations de programmes antérieures ;
- Adopte une autorisation de programme 2010 de 385 000 € au titre des opérations de construction et d'acquisition amélioration des opérateurs privés au titre du programme 2009 ;
- Ratifie 20 340 € de crédits de paiement sur l'article 204224, sous-fonction 72, qui correspond aux opérations réalisées par les opérateurs privés dans le cadre de l'aide à la production de logements sociaux, au titre des engagements antérieurs ;
- Adopte une autorisation de programme 2010 de 252 000 € au titre des opérations de construction et d'acquisition amélioration de Tarn-et-Garonne Habitat au titre du programme 2009 ;
- Ratifie 217 640 € de crédits de paiement sur l'article 2041786, sous-fonction 72, qui correspond aux opérations de Tarn-et-Garonne Habitat au titre des engagements antérieurs ;
- Ratifie 228 571 € de crédits de paiement sur l'article 2041788, sous-fonction 72 qui correspondent au concours financier du Conseil Général à la réhabilitation du patrimoine de Tarn-et-Garonne Habitat au titre des engagements antérieurs ;
- Adopte une autorisation de programme 2010 de 35 000 € au titre de l'aide au maintien à domicile des propriétaires occupants âgés ou en situation de handicap ;

- Ratifie à cet effet 34 956 € de crédits de paiements sur l'article 204256, sous-fonction 72 au titre du maintien à domicile des propriétaires occupants âgés ou en situation de handicap (19 956 € au titre des programmes antérieurs, 15 000 € au titre du programme 2010) ;
- Ratifie, dans le cadre de la délégation de l'aide à la pierre, parc public, les crédits de paiement suivants :
 - 13 000 € sur l'article 2041438, sous-fonction 72 au titre des PALULOS communales (6 000 € au titre de la programmation 2008 et 7 000 € au titre de la programmation 2009) ;
 - 232 000 € sur l'article 2041787, sous-fonction 72 au titre des opérations de construction et d'acquisition amélioration de Tarn-et-Garonne Habitat (30 000 € au titre de la programmation 2006, 50 000 € au titre de la programmation 2007 et 152 000 € au titre de la programmation 2009) ;
 - 150 000 € sur l'article 204254, sous-fonction 72 au titre des opérations de construction et d'acquisition amélioration des opérateurs privés (100 000 € au titre de la programmation 2006 et 50 000 € au titre de la programmation 2007) ;
 - 285 714 € sur l'article 2041789, sous-fonction 72 correspondant aux opérations de réhabilitation du patrimoine existant conduites par Tarn-et-Garonne Habitat pour la programmation 2008 ;
- Ratifie, dans le cadre de la délégation de l'aide à la pierre, parc privé, les crédits de paiement suivants :
 - 600 000 € sur l'article 2042115, sous-fonction 74 au titre de l'ANAH (aide aux propriétaires occupants et bailleurs).

Adopté à l'unanimité des votants.

N'a pas participé au vote concernant le volet « aide à la pierre » : M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,

ANNEXE 1

PROJETS ASSOCIATIONS 2010 – CONSEIL GENERAL

NOM DE L'ASSOCIATION	DEMANDES DE SUBVENTION POUR 2010		
	nombre	unités	montants
ADIL	90	235	21 150,00
MOISSAC SOLIDARITE			
- hébergement temporaire	15	187	2 805,00
- hébergement d'urgence	20	1397	27 940,00
PACT ARIM			
- sous location	23	492	11 316,00
- intermédiation	49	187	9 163,00
- hébergement temporaire	12	187	2 244,00
CLE DU SUD	17	492	8 364,00
Totaux			82 982,00

Le Président,

ANNEXE 1

PROJETS ASSOCIATIONS 2010 – C. M . T. R.

NOM DE L'ASSOCIATION	DEMANDES DE SUBVENTION POUR 2010		
	nombre	unités	montants
ADIL	85	235	19 975,00
PACT ARIM			
- hébergement temporaire	67	187	12 529,00
LES RESTOS DU COEUR	7	492	3 444,00
CCAS DE MONTAUBAN			
- ALT	10	187	1 870,00
ADARAH	55	187	10 285,00
Association de la Sauvegarde et de la Promotion de la Personne			
	9	1397	12 573,00
Totaux			60 676,00

Le Président,

DELEGATION DE L'AIDE A LA PIERRE – PROGRAMME 2009

OPERATEURS	COMMUNES	OPERATIONS	TOTAL LGTS CONSTR	NATURE CIVITAS	REF PROGOS	REF DDE	SUBVENTION ETAT
TGH OPDHLM	NEGREPELISSE	Le hameau du Ruisseau	15	APPB	LOG00421	014	45 000 €
TGH OPDHLM	CASTELSARRASIN	Le Kiosque	22	APPB	LOG00416	015	66 000 €
TGH OPDHLM	CAUSSADE	Les Jardins de Carla	27	APPB	LOG00415	016	81 000 €
TGH OPDHLM	CASTELSARRASIN	Les Terrasses de Courbieu	4	APPB	LOG00414	017	12 000 €
TGH OPDHLM	SEPTFONDS	Rue Fortune Cantecor	10	APPB	LOG00451	021	20 000 €
TGH OPDHLM	MOISSAC	Rue Pierre Chabrie	1	APPB	LOG00465	024	10 000 €
TGH OPDHLM	PARISOT	Ancienne école	9	APPB		019	18 000 €
TGH OPDHLM	SAINT ETIENNE	ARSEAA Résidence Bordeneuve	18				
		TOTAL ORGANISMES PUBLICS	106				252 000 €
PROMOLOGIS	CAMPSAS	101 rue de la Mairie	7	APPR	LOG00420	001	37 000 €
PROMOLOGIS	MONTECH	Lagafette	4	APPR	LOG00417	012	12 000 €
PROMOLOGIS	MONTBARTIER	Foures	7	APPR	LOG00418	006	21 000 €
PROMOLOGIS	MEAUZAC	Route de Moissac	21	APPR	LOG00444	018	63 000 €
PROMOLOGIS	MEAUZAC	Route de Moissac	1			019	
PROMOLOGIS	MEAUZAC	Route de Moissac	4			001	
ARCADE	CASTELSARRASIN	Les chemins de l'hippodrome	28	APPR	LOG00445	020	180 000 €
ARCADE	MOISSAC	Chemin de Malengane	16	APPR	LOG00419	013	72 000 €
EHPAD Val de Bonntte	CAYLUS	Camp del Bosc	26				
		TOTAL AUTRES ORGANISMES	114				385 000 €
ESPALAIS	ESPALAIS		4	APCO	LOG00369	002	10 000 €
SISTELS	SISTELS		2	APCO		003	4 000 €
		TOTAL PALULOS COMMUNALES	6				14 000 €
		TOTAL 2009	226				651 000 €

Le Président,

OPERATEURS	COMMUNES	OPERATIONS	BP 2010	PLUS		PLAI	
				Neuf	AA	Neuf	AA
TGH OPDHLM	CAUMONT	Lotissement communal	3	3			
TGH OPDHLM	CAUSSADE	Place du Fil	12	10		2	
TGH OPDHLM	CASTELFERRUS	Quartier du Couvent	20	15		5	
TGH OPDHLM	MOLIERES	Illet Pierre	3	2		1	
TGH OPDHLM	MONTAGUDET	La Plana dels Pastourels	3	2		1	
TGH OPDHLM	SAINT AIGNAN	La Tuilerie	2	1		1	
TGH OPDHLM	BEAUMONT DE LOMAGNE	Rue du Blanc	4		3		1
TGH OPDHLM	CORDES TOLOSANNES	Le Bourg	2		2		
TGH OPDHLM	LAFITTE	Le Bourg	1		1		
TGH OPDHLM	VALENCE D'AGEN	Ecole Gipoulou	7		5		2
TGH OPDHLM	CASTELSARRASIN	Cassenel	1		1		
TGH OPDHLM	DIEUPENTALE	Rue du Général Larroque	5		3		2
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			63	33	15	10	5
LES CHALETS	NEGREPELISSE	Benech haut	48		48		
PROMOLOGIS	CAUSSADE		14	7		7	
PROMOLOGIS	NEGREPELISSE		8		4		4
COLOMIERS HABITAT	CASTELSARRASIN		31	31			
ARCADE	MOISSAC		9	7		2	
ARCADE	VERDUN SUR GARONNE		15	15			
ARCADE	VILLEBRUMIER		20	20			
TOTAL AUTRES ORGANISMES			145	80	52	9	4
TOTAUX			208	113	67	19	9

Le Président,

SUBVENTIONS PALULOS PROGRAMME 2009

NUMERO	OPERATIONS	NOMBRE	MONTANT
LOG00370	ESPALAIS	4	13 740
LOG00304	SERIGNAC	1	3 435
LOG00306	VERLHAC-TESCOU	2	6 870
LOG00449	GASQUES	1	3 435
LOG00464	LACAPELLE-LIVRON	1	3 435
LOG00443	LAFITTE	1	3 435
LOG00423	LAMOTHE-CAPDEVILLE	1	3 435
LOG00448	SISTELS	2	6 870
TOTAL		13	44 655

Le Président,

ANNEXE 5

SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT AUX ORGANISMES HLM EN 2009

NUMERO	ORGANISMES HLM	OPERATIONS	TYPE	NOMBRE	NOMBRE ELIGIBLE	MONTANT
LOG00364	TGH	CASTELSARRASIN	AA	22	10	38 100
LOG00384	TGH	CASTELFERRUS	CN	11	10	38 100
LOG00385	TGH	NEGREPELISSE	AA	15	10	38 100
LOG00386	TGH	CASTELSARRASIN	AA	4	4	15 240
LOG00067	PROMOLOGIS	MONCLAR DE QUERCY	CN	4	4	15 240
				56	38	144 780

AA : acquisition-amélioration

CN : construction neuve

Le Président,